



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé
Question orale n° 1562

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'instauration d'une journée nationale pour les enfants atteints de cancer. Le taux de guérison a certes progressé mais il n'en demeure pas moins que chaque année, 1 800 enfants sont atteints par cette pathologie. L'association Enfant et Santé a décidé d'aider ces enfants en coopération avec le groupe français d'études des cancers et leucémies de l'enfant. Pour pouvoir apporter une aide financière suffisante et pérenne pour l'ensemble des besoins nécessaires à la guérison des enfants malades, il apparaît indispensable que soit instaurée une journée nationale de lutte contre le cancer chez l'enfant et l'adolescent - journée qui permettrait de sensibiliser les Français aux cancers pédiatriques et d'appeler à la générosité publique. Dans cet esprit, une pétition a été envoyée à l'ensemble des députés. A ce jour, 120 députés l'ont signée. Il lui demande s'il va valider leur démarche en instaurant par décret une journée nationale pour les enfants et les adolescents atteints de cancer.

Texte de la réponse

INSTAURATION D'UNE JOURNÉE NATIONALE POUR LES ENFANTS ATTEINTS D'UN CANCER

M. le président. M. Pierre Lasbordes a présenté une question, n° 1562, ainsi rédigée :

« M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'instauration d'une journée nationale pour les enfants atteints de cancer. Le taux de guérison a certes progressé mais il n'en demeure pas moins que, chaque année, 1 800 enfants sont atteints par cette pathologie. L'association Enfant et Santé a décidé d'aider ces enfants en coopération avec le groupe français d'études des cancers et leucémies de l'enfant. Pour pouvoir apporter une aide financière suffisante et pérenne pour l'ensemble des besoins nécessaires à la guérison des enfants malades, il apparaît indispensable que soit instaurée une journée nationale de lutte contre le cancer chez l'enfant et l'adolescent - journée qui permettrait de sensibiliser les Français aux cancers pédiatriques et d'appeler à la générosité publique. Dans cet esprit, une pétition a été envoyée à l'ensemble des députés. A ce jour, 120 députés l'ont signée. Il lui demande s'il va valider leur démarche en instaurant par décret une journée nationale pour les enfants et les adolescents atteints de cancer. »

La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour exposer sa question.

M. Pierre Lasbordes. Chaque année, on recense 1 800 nouveaux cas de cancer chez les enfants de moins de quinze ans. Bien que le cancer chez l'enfant et l'adolescent soit une maladie rare, un profond sentiment d'injustice reste lié à cette pathologie quand elle touche de si jeunes personnes. La soudaineté et la violence de sa déclaration n'en sont pas moins importantes et les répercussions qu'elle

engendrer peuvent mettre en péril toute une cellule familiale.

L'association Enfant et Santé a décidé d'aider ces enfants en coopération avec le groupe français d'études des cancers et leucémies de l'enfant.

Aussi, pour aider la recherche clinique, la recherche sur les tumeurs, la recherche biologique et pour améliorer la qualité de vie des enfants concernés, il paraît indispensable que soit instaurée une journée nationale de lutte contre le cancer chez l'enfant et chez l'adolescent, journée qui permettrait de sensibiliser les Français aux cancers pédiatriques et d'appeler à la générosité publique.

Si chaque année, en France, une journée est consacrée à la lutte contre le cancer, aucun jour n'est réservé spécifiquement aux cancers pédiatriques.

La représentation nationale se doit d'agir pour tous ces enfants malades et pour toutes les familles françaises concernées par ces pathologies. C'est dans cet esprit que j'ai transmis, il y a quelques semaines, le texte d'une pétition à tous les députés. A ce jour, plus de cent trente collègues ont signé cet appel dont de nombreux députés membres de la majorité. Le ministre va-t-il donc valider cette démarche en instaurant par décret une journée nationale pour les enfants et les adolescents atteints de cancer ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler, *secrétaire d'Etat aux personnes âgées*. Monsieur Lasbordes, aujourd'hui le cancer concerne en France 700 000 personnes. C'est à juste titre l'une des principales préoccupations de santé des Français et c'est pour le Gouvernement une préoccupation essentielle de santé publique.

La maladie de l'enfant, bien que moins fréquente que chez l'adulte, est un véritable drame pour chacune des 1 800 familles qui, chaque année, sont touchées dans ce qu'elles ont de plus cher : leurs enfants. Même si, en quelques années, des progrès majeurs ont été réalisés - aujourd'hui on peut espérer une guérison dans près de 70 % des cas - je souhaite que l'on améliore encore l'organisation des soins pour permettre à tous les enfants et à leurs familles un accès à des soins de qualité.

C'est pour cela que, dans le cadre du programme national de lutte contre le cancer, nous avons mis en place un groupe de travail sur les spécificités de la prise en charge du cancer de l'enfant. Ce groupe doit faire des propositions sur une organisation de soins permettant, pour tous les enfants concernés, un accès de qualité à des prises en charge validées par la communauté scientifique.

M. le ministre de l'intérieur soumettra à ce groupe l'idée d'une journée d'action nationale spécifique aux cancers de l'enfant, pour en déterminer avec lui la pertinence et les éventuels objectifs.

La France est également partie prenante du plan d'actions « L'Europe contre le cancer », promu et financé par l'Union européenne. Celui-ci prévoit chaque année une semaine européenne du cancer. Le cancer de l'enfant pourrait être le thème retenu lors d'une prochaine semaine européenne du cancer.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lasbordes.

M. Pierre Lasbordes. Je vous remercie, madame la secrétaire d'Etat. J'espère que ce groupe de travail suivra ma proposition.

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Je l'espère aussi.

M. le président. Nous l'espérons tous.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1562

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5982

Réponse publiée le : 24 octobre 2001, page 6389

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 octobre 2001